



# Un avenant décisif pour la télémedecine

**L'année dernière a vu la signature par les partenaires conventionnels d'un avenant relatif aux actes de téléconsultation et de téléexpertise. Cette négociation faisait suite au basculement des actes de télémedecine dans le financement de droit commun acté par la LFSS 2018. Il a fallu pas mois de quatre mois de négociations pour aboutir à la signature de l'avenant n° 6.**

La lecture est réservée à nos abonnés papier

Pour lire cet article, vous devez vous connecter

Identifiant ou adresse e-mail

Mot de passe

Se souvenir de moi

- [Mot de passe oublié ?](#)